Du nouveau pour la cartographie de l’ADAV !

L’ADAV a mis en place deux cartes collaboratives sur Internet, dédiées au vélo : la carte de cyclabilité et la carte des aménagements cyclables.

Suite au travail remarquable de Nicolas, en stage pendant deux mois avec nous, de nombreuses améliorations ont pu être apportées à **la carte des aménagements cyclables** (*https://carto.droitauvelo.org)*

* La représentation des aménagements cyclables a été rendue plus précise et étendue à l’échelle des Hauts-de-France.
* Il est désormais possible de calculer un itinéraire vélo.
* Une fonction « imprimer » a été ajoutée, afin de pouvoir éditer une carte papier ou un pdf.
* L’adresse de la carte sauvegarde désormais les coordonnées et les couches sélectionnées, permettant ainsi de partager plus facilement les informations souhaitées.

La plupart de ces informations proviennent du site *openstreetmap.org*, le *Wikipedia* de la cartographie, auquel vous pouvez également contribuer.

Continuez également à contribuer à la **carte collaborative de cyclabilité**, qui représente l’accessibilité à vélo du territoire avec un code couleur allant du vert au rouge. En créant un compte, vous pouvez noter les rues en fonction de votre expérience de cycliste, afin de les conseiller, ou non, aux autres cyclistes.

*https://cyclabilite.droitauvelo.org*

Des ateliers de contribution seront aussi organisés tout au long de l’année, dans la région !

Pour plus d’information : mathias.vadot@droitauvelo.org

Mathias Vadot